

Garantie

OHM



1. Garantie du cadre : Les cadres en aluminium OHM bénéficient d'une garantie **à vie** contre les défauts de fabrication, tant que le vélo demeure la propriété de l'acheteur initial. Cette garantie couvre l'intégrité structurelle du cadre, notamment les soudures, les tubes et la quincaillerie des pattes de cadre, dans des conditions normales d'utilisation.

2. Garantie du système électrique : Le système électrique, incluant le moteur, le système de gestion de la batterie (BMS), l'écran, le faisceau électrique et les autres composants électriques intégrés, est garanti pendant **2 ans**. La batterie est également garantie pendant **2 ans** contre les défauts de fabrication des cellules et du boîtier. La diminution normale de sa capacité liée aux cycles de recharge n'est pas couverte.

3. Garantie des composants : Les composants mécaniques, notamment les freins, la transmission, la fourche, le guidon, la potence et les roues, sont garantis pendant **1 an** contre les défauts de fabrication. Les pièces d'usure comme les plaquettes de frein, pneus, chambres à air, câbles, chaînes et cassettes ne sont pas couvertes.

4. Service après-vente : La garantie OHM est réservée à **l'acheteur initial et n'est pas transférable**. Pour une réclamation, une preuve d'achat, une description du problème ainsi que des photos ou vidéos peuvent être demandées. Une réclamation approuvée peut mener à la réparation ou au remplacement de la pièce concernée. **Les pièces et la main-d'œuvre sont couvertes pour les réclamations de garantie admissibles.**

*OHM indique également assurer la disponibilité des pièces pour ses vélos pendant **10 ans ou plus**.*